

**MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Le pouvoir adjudicateur :**

**DEPARTEMENT DU LOT**

**Avenue de l'Europe  
Regourd  
BP 291  
46005 CAHORS CEDEX 9**

---

**Commande artistique au titre du 1 % artistique - construction du collège de Bretenoux**

---

**Procédure adaptée restreinte en application de l'(des) article R2123-1 1° du Code de la commande publique.**

**Date et heure limites de remise des candidatures : le lundi 17 août 2020 à 16h00**

**Date et heure limites de remise des offres : à 16h00**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE

|   |   |
|---|---|
| Article 1 - Acheteur .....  | 3 |
| Article 2 - Objet de la consultation.....                                     | 4 |
| 2-1-Objet du contrat .....  | 4 |
| 2-2-Procédure de passation.....   | 4 |
| 2-3-Forme du contrat .....  | 4 |
| Article 3 - Dispositions générales .....                                      | 4 |
| 3-1-Décomposition du contrat.....   | 4 |
| 3-2-Durée du contrat - Délai d'exécution .....                                | 4 |
| 3-3-Modalités de financement et de paiement.....                              | 4 |
| 3-4-Forme juridique de l'attributaire .....                                   | 4 |
| 3-5-Délai de validité des propositions .....                                  | 4 |
| 3-6-Variantes.....  | 4 |
| Article 4 – PHASE CANDIDATURES.....   | 5 |
| 4-1-Composition du comité artistique .....                                    | 5 |
| 4-2-Nombre maximum de candidatures retenues .....                             | 5 |
| 4-3-Contenu du dossier de consultation .....                                  | 5 |
| 4-4-Présentation des candidatures .....                                       | 5 |
| 4-5-Langue de rédaction des candidatures .....                                | 5 |
| 4-6-Critères de sélection des candidats .....                                 | 5 |
| 4-7-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique ..... | 6 |
| 4-8-Modification de détail au dossier de consultation.....                    | 6 |
| Article 5 – PHASE OFFRES (ne concerne que les 4 candidats retenus) .....      | 6 |
| 5-1-Contenu du dossier de consultation .....                                  | 6 |
| 5-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique ..... | 6 |
| 5-3-Modification de détail au dossier de consultation.....                    | 6 |
| 5-4-Visite des lieux et consultation de documents sur site .....              | 6 |
| 5-5-Documents à produire .....  | 6 |
| 5-6-Langue de rédaction des offres.....                                       | 7 |
| 5-7-Unité monétaire .....   | 7 |
| 5-8-Jugement des offres .....   | 7 |
| 5-10-Négociation.....   | 7 |
| Article 6 – Conditions de remise des candidatures et des offres .....         | 7 |
| Signature de l'offre.....   | 8 |
| Article 7 - Renseignements complémentaires.....                               | 8 |

## Article 1 - Acheteur

### Le pouvoir adjudicateur :

#### **DEPARTEMENT DU LOT**

Avenue de l'Europe

Regourd

BP 291

46005 CAHORS CEDEX 9

Téléphone : 05.65.53.40.00

Site internet : <https://www.lot.fr>

### Maître d'oeuvre :

#### **DIETRICH UNTERTRIFALLER ARCHITECTES SARL (mandataire)**

5 rue Pierre Chausson

75010 PARIS

#### **PhBa Selas d'Architecture SELAS (cotraitant)**

12 rue de Colomb

46100 FIGEAC

#### **TERRELL (cotraitant BET structure)**

35/37 rue Lancefoc

31000 TOULOUSE

#### **SOCONER (cotraitant BET fluides – thermique – environnement)**

3 allées Jules Guesde

31000 TOULOUSE

#### **MAITRYS (cotraitant BET économiste)**

15 rue Banc Léger

87000 LIMOGES

#### **SARL SALTUS (cotraitant BET paysage)**

ZI du Pavillon

13 rue Thomas Edison

87200 SAINT JUNIEN

#### **GEA (cotraitant BET VRD)**

18 rue Saint-James

46000 CAHORS

#### **GAMBA (cotraitant BET acoustique)**

163 rue du Colombier

31670 LABEGE

#### **B.E.C.P. (cotraitant BET cuisines professionnelles)**

1 rue Tigru-Néamt

87350 PANAZOL

A titre d'information, le Département du Lot a signé la charte établie par l'Etat (préfet du Lot) qui s'engage à accompagner l'expérimentation destinée à simplifier la vie des entreprises et à faciliter l'accès des PME/TPE à la commande publique. Cette expérimentation vise à rendre la commande publique plus attractive pour les PME/TPE, simplifier les documents et pièces de candidatures et faire évoluer les comportements d'achat des acheteurs publics.

## **Article 2 - Objet de la consultation**

### **2-1-Objet du contrat**

La présente consultation concerne la réalisation d'une œuvre artistique, dans le cadre du 1 % artistique de l'opération : construction du collège de Bretenoux.

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Objet principal :

92312000-1 : Services artistiques

### **2-2-Procédure de passation**

La consultation est passée par Procédure adaptée restreinte en application de l' (des) article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

### **2-3-Forme du contrat**

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

## **Article 3 - Dispositions générales**

### **3-1-Décomposition du contrat**

#### **3-1-1-Lots**

Le marché fait l'objet d'un lot unique pour le motif suivant : Impossible d'identifier des prestations distinctes

#### **3-1-2-Tranches**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

#### **3-1-3-Phases**

Le marché est divisé en 4 phases définies comme suit :

- Phase N° 1 : Conception de l'oeuvre
- Phase N° 2 : Réalisation de l'oeuvre
- Phase N° 3 : Acheminement de l'oeuvre
- Phase N° 4 : Installation de l'oeuvre sur site

### **3-2-Durée du contrat - Délai d'exécution**

La durée du contrat et de délai d'exécution des prestations sont fixés à l'article E de l'acte d'engagement.

### **3-3-Modalités de financement et de paiement**

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Financement sur le budget de la collectivité.

### **3-4-Forme juridique de l'attributaire**

A l'issue de l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur imposera la forme d'un groupement solidaire conformément à l'article R2142-22 du Code de la commande publique.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, en raison d'une étroite imbrication des prestations du marché, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

### **3-5-Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

### **3-6-Variantes**

#### **3-6-1-Variantes autorisées**

Les variantes par rapport à l'objet du marché et à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

#### **3-6-2-Variantes exigées**

Il n'est pas prévu de variante exigée.

## **Article 4 – PHASE CANDIDATURES**

### **4-1-Composition du comité artistique**

La composition du comité artistique arrêtée par le pouvoir adjudicateur est la suivante :

- Le Président du Département du Lot maître d'ouvrage, président du comité,
- 1 représentant de la maîtrise d'œuvre,
- 3 représentants de la DRAC,
- 1 représentant des utilisateurs du bâtiment,
- 1 représentant qualifié dans le domaine des arts plastiques proposé par le maître d'ouvrage.

### **4-2-Nombre maximum de candidatures retenues**

Au terme de l'appel public à la concurrence, le comité artistique retiendra un nombre maximum de 4 candidats pour remettre une offre.

### **4-3-Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- le CCAP,
- le cahier des charges,
- le plan de situation,
- le plan de masse,
- le plan du rez-de-chaussée
- un carnet images et détails
- DC1 et DC2
- déclaration sur l'honneur

### **4-4-Présentation des candidatures**

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- lettre de candidature (DC1),
- la déclaration sur l'honneur,
- si l'entreprise est en redressement judiciaire, production de la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- indications des ressources humaines et techniques du candidat et références adéquates provenant de marchés publics exécutés antérieurement,
- chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles (DC2),
- attestation d'assurance pour les risques professionnels,
- une note d'intention indiquant les orientations et l'esprit du projet que l'artiste souhaite réaliser dans le cadre de cette commande (1 page recto verso maximum),
- un dossier artistique actualisé (démarche artistique, visuels des œuvres significatives dont celles réalisées dans le cadre de commandes publiques, privées et du 1 %,
- un CV actualisé,
- une garantie professionnelle (attestation maison des artistes ou AGESEA, n° SIRET ou équivalent).

Les entreprises nouvellement créées ou en cours de création pourront apporter la preuve de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières par tout autre moyen et notamment par la présentation de titres ou de l'expérience professionnelle du ou de leurs responsables. Les actes effectués par les créateurs d'une société en cours de création seront pris en application de l'article L210-6 du code de commerce.

### **4-5-Langue de rédaction des candidatures**

Les documents de la candidature doivent être rédigés en langue française.

### **4-6-Critères de sélection des candidats**

Le jugement des candidatures sera effectué au moyen des critères suivants :

- Qualité/démarche artistique décrite dans la note d'intention et du dossier artistique, en cohérence avec la démarche proposée dans le cahier des charges,
- qualité statutaire du candidat (garantie professionnelle, attestations, numéro d'inscription / affiliation et ayant droit à la maison des artistes ou AGESEA, numéro SIRET ou équivalent...),
- références professionnelles du candidat.

#### **4-7-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique**

Conformément à l'article R2132-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique sur son profil acheteur accessible à l'adresse suivante : <https://www.lot.fr> rubrique "accès rapide" puis "marchés publics"

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

#### **4-8-Modification de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard **7 jours** avant la date limite de remise des candidatures, des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

### **Article 5 – PHASE OFFRES (ne concerne que les 4 candidats retenus)**

#### **5-1-Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- projet de contrat de commande sur droits d'auteurs.

#### **5-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique**

Conformément à l'article R2132-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique sur son profil acheteur accessible à l'adresse suivante : <https://www.lot.fr> rubrique "accès rapide" puis "marchés publics"

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

#### **5-3-Modification de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard **7 jours** avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

#### **5-4-Visite des lieux et consultation de documents sur site**

Sans objet.

#### **5-5-Documents à produire**

Le dossier à remettre par les concurrents comprendra les pièces suivantes :

##### **Contenu de l'offre**

- acte d'engagement : cadre joint à compléter intégralement sans modification,
- une note rédactionnelle (format A4) explicitant les choix artistiques, la philosophie générale de la démarche artistique, les méthodes et moyens d'exécution de l'œuvre, son implantation dans le site ainsi que tous commentaires permettant au comité artistique de mieux comprendre la volonté de l'artiste,
- au choix, croquis, maquette, vue en plan ou photomontage de l'œuvre implantée dans son site et sur les plans fournis par l'architecte (au stade PRO), avec les précisions sur les matériaux envisagés (fiches techniques), les dimensions (hauteur, largeur),
- un échéancier pour les études, la réalisation, l'acheminement et l'installation de l'œuvre,
- les indications de maintenance et d'entretien de l'œuvre,
- une offre financière détaillant toutes dépenses confondues,
- projet de contrat de commande sur droits d'auteurs : cadre joint à compléter intégralement sans modification,
- répartition de l'indemnité forfaitaire entre cotraitants éventuels accompagnée de chaque RIB.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue à l'article R2193-1 alinéa 2 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

### **5-6-Langue de rédaction des offres**

Les documents de l'offre doivent être rédigés en langue française.

### **5-7-Unité monétaire**

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

### **5-8-Jugement des offres**

Le maître d'ouvrage choisira le lauréat, après avis du comité artistique, selon les critères suivants :

Critères hiérarchisés de la manière suivante :

1. qualité artistique du projet en adéquation avec le contexte du projet et avec l'orientation artistique défini par le comité artistique pour la présente opération (créativité, qualité, capacité à réaliser le projet, contraintes de réalisation,...) les conditions de sécurité scolaire,
2. prise en compte de la conservation préventive pour assurer la pérennité de l'œuvre,
3. cohérence financière du projet artistique
4. cohérence des délais de réalisation de l'œuvre.

### **5-9-Modalités d'indemnisation des candidats**

Une indemnité forfaitaire de 4 000 € TTC sera versée aux candidats non retenus ayant fourni une prestation conforme au cahier des charges et à l'article 5-5. du présent règlement. Le lauréat est exclu de cette indemnité puisqu'il lui sera passé commande de réaliser l'œuvre au titre du 1% artistique.

Ce montant n'est ni révisable ni actualisable.

Cette prime sera répartie entre les cotraitants sur proposition du mandataire du groupement, sollicitée en même temps que la remise des prestations.

Une réduction, voire une suppression de l'indemnité forfaitaire peut être envisagée, si les prestations demandées n'ont pas été fournies ou ne correspondent pas à l'évidence au niveau de prestation demandé, c'est-à-dire si elles ne sont pas conformes à la demande.

Le paiement de cette prime sera versée dans un délai maximum de 30 jours, à compter de la décision de désignation du ou des lauréats.

### **5-10-Négociation**

Les conditions de négociation sont les suivantes :

Le pouvoir adjudicateur prévoit de négocier avec les candidats sur tout ou partie des éléments de leur offre.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

## **Article 6 – Conditions de remise des candidatures et des offres**

### **Remise des plis par voie électronique obligatoire :**

**Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur impose la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique sur son profil acheteur accessible à l'adresse suivante : <https://www.lot.fr>**

Les documents de l'offre qui seraient signés électroniquement doivent l'être à l'aide d'un certificat de signature électronique et les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

La signature est au format XAdES, CAdES, PAdES .

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

## **Signature de l'offre**

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que l'acheteur accepte les offres sans signature manuscrite ou électronique.

Cette signature sera demandée ultérieurement au candidat retenu lors de l'attribution du contrat.

## **Article 7 - Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir **au plus tard 10 jours** avant la date limite de remise des candidatures ou des offres, une demande écrite par l'intermédiaire du profil acheteur : <https://www.lot.fr> rubrique "**accès rapide**" puis "**marchés publics**".

### **1) Renseignements administratifs**

DEPARTEMENT DU LOT  
DG/SG/CPCJ  
Cellule Marchés Publics  
Avenue de l'Europe - Regourd  
BP 291  
46005 CAHORS CEDEX

Téléphone : 05.65.53.42.12  
Fax: 05.65.53.42.24  
Courriel: cellule-marche@lot.fr  
Adresse internet: <https://www.lot.fr>

Pour les renseignements techniques, les demandes devront **obligatoirement être rédigées sur le profil acheteur.**

### **2) Voies et délais de recours**

Tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse cedex)

- référé précontractuel jusqu'à la signature du contrat conformément à l'article L551.1 et suivants du code de justice administrative.

- référé contractuel à compter de la signature du marché public et dans un délai de 31 jours suivants la publication de l'avis d'attribution conformément à l'article L551-13 et suivants du CJA.

- recours en contestation de la validité du marché public, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 "Tarn et Garonne" dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.